PROGRAMME D'OBLIGATIONS VERTES

Mai 2022

Finances Québec

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

- L'économie québécoise s'est redressée de façon impressionnante en 2021. Le PIB réel a progressé de 6,3 %, après avoir enregistré un recul de 5,5 % en 2020.
  - Au Québec, la progression de l'activité économique devrait atteindre 2,7 % en 2022 et 2,0 % en 2023.
- En décembre 2021, l'emploi avait dépassé son niveau prépandémique (100,1 % du niveau de février 2020).
  - En 2021, 169 400 emplois ont été créés. Une création de 98 400 emplois est attendue pour 2022 et 59 400 emplois devraient être créés en 2023.
- Le taux de chômage est passé de 8,9 % en 2020 à 6,1 % en 2021, et il devrait atteindre 5,0 % et 4,7 % respectivement en 2022 et en 2023.
- Les exportations ont connu un rebond en 2021, affichant une croissance de 5,2 % suivant une chute en 2020 de 7,9 %.
  - Une augmentation de 3,9 % est attendue pour 2022.

SITUATION BUDGÉTAIRE ET DETTE

- Pour 2021-2022, le solde budgétaire est déficitaire de 7,4 milliards de dollars.
- Pour 2022-2023, après les versements au Fonds des générations, le solde budgétaire devrait être déficitaire de 6,5 milliards de dollars.
  - Le rétablissement de finances publiques saines demeure une priorité pour le gouvernement, et le retour à l'équilibre budgétaire est toujours prévu d'ici 2027-2028.
- Au 31 mars 2022, la dette brute s'est établie à 215,3 milliards de dollars, soit à 43,1 % du PIB, ce qui représente un niveau équivalant à celui d'avant la pandémie.
  - Le poids de la dette brute devrait diminuer graduellement au cours des années qui viennent pour s'établir à 41,9 % du PIB au 31 mars 2026, ce qui est en deçà de l'objectif de 45 %.
  - Pour le gouvernement, la réduction du poids de la dette demeure une priorité.

PROGRAMME DE FINANCEMENT

Programme de financement du gouvernement

(en millions de dollars canadiens)

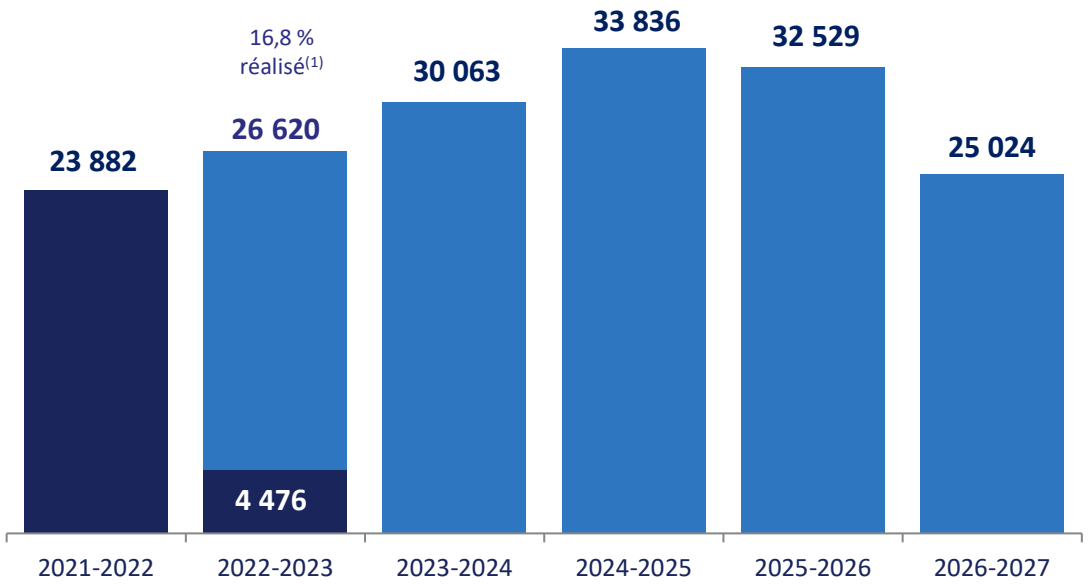

Note : L'exercice financier commence le 1er avril.
(1) Au 11 mai 2022.

- Le programme de financement à long terme du gouvernement s'établit à 26 620 millions de dollars canadiens en 2022-2023.
  - À ce jour, nous avons emprunté 4 476 millions de dollars, soit 16,8 % du programme de financement pour l'année.
- Pour les quatre années suivantes, le programme de financement devrait atteindre, en moyenne, 30,4 milliards de dollars par année.

Finances Québec

ASSISES DES OBLIGATIONS VERTES DU QUÉBEC

- Afin de démontrer son engagement à l'égard de la protection de l'environnement et du développement du marché des obligations vertes, le Québec a mis en place un programme d'obligations vertes en février 2017.
- Ce programme s'appuie sur les *Green Bond Principles* (GBP), un ensemble de lignes directrices créées pour apporter plus de transparence au processus d'émission, à la divulgation et à la reddition de comptes.
  - Le Québec est membre du groupe souscrivant aux GBP depuis octobre 2018.
- CICERO (Center for International Climate Research) a émis une opinion indépendante sur le cadre de référence et le processus de sélection du programme d'obligations vertes du Québec.
  - Le cadre de référence des obligations vertes du Québec a obtenu la plus haute cote possible, soit vert foncé (*dark green*).

La plus récente version de la contre-expertise de CICERO est disponible sur le site Web du ministère des Finances.

- Le Québec est en processus de mise à jour de son cadre de référence, laquelle devrait être complétée au cours des prochains mois.

Finances Québec

CARACTÉRISTIQUES DES OBLIGATIONS VERTES DU QUÉBEC

- Les obligations vertes du Québec servent à lever des capitaux qui sont affectés à des projets précis engendrant des bénéfices tangibles au Québec en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou d'adaptation aux changements climatiques.

- Les obligations vertes du Québec possèdent les mêmes caractéristiques que les obligations conventionnelles en matière de prix, de rendement, d'échéance et de cotes de crédit.

- Elles constituent des obligations valides du Québec et sont de rang égal entre elles et avec toutes les autres dettes émises par le Québec.

- Les détenteurs de ces obligations n'assument aucun risque lié aux projets.

ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS VERTES DU QUÉBEC

- Depuis la mise en place de son programme d'obligations vertes en 2017, le gouvernement du Québec a lancé six émissions d'obligations vertes, pour un total de 3,3 milliards de dollars canadiens, et s'est engagé à continuer d'être un émetteur régulier sur le marché des obligations vertes :
  - Émission de 500 M$ CA à échéance de 5 ans (venue à échéance le 3 mars 2022)
  - Émission de 500 M$ CA à échéance de 5 ans (échéance le 1er mars 2023)
  - Émission de 500 M$ CA à échéance de 7 ans (échéance le 6 juillet 2025)
  - Émission de 800 M$ CA à échéance de 5 ans (échéance le 22 février 2024)
  - Émission de 500 M$ CA à échéance de 7 ans (échéance le 13 février 2027)
  - Émission de 500 M$ CA à échéance de 10 ans (échéance le 27 mai 2031)

Le Québec prévoit lancer prochainement une septième émission d'obligations vertes, si les conditions du marché le permettent.

COTES DE CRÉDIT DU QUÉBEC, BOURSE ET INCLUSION DANS LES INDICES VERTS

AGENCE	COTE DE CRÉDIT	PERSPECTIVE
Moody's	Aa2	Stable
Standard & Poor's (S&P)	AA–	Stable
Fitch Ratings	AA–	Stable
DBRS Morningstar	AA (low)	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AA+	Stable

BOURSE
Luxembourg Green Exchange (LGX) – Euro MTF Market

Note : Les six précédentes émissions d'obligations sont inscrites.

INCLUSION DANS LES INDICES VERTS
Bloomberg Barclays MSCI Green Bond Index
ICE BofA Merrill Lynch Green Bond Index
Solactive Green Bond Index
S&P Green Bond Index

Note : Les six précédentes émissions d'obligations sont incluses.

CADRE DE RÉFÉRENCE

- Les projets verts admissibles doivent faire partie d'une des catégories suivantes :
  - Transport public
  - Efficacité énergétique
  - Énergies renouvelables
  - Gestion durable des déchets
  - Aménagement durable du territoire
  - Gestion de l'eau ou assainissement des eaux
  - Gestion forestière, agricole et des terres
  - Adaptation au climat et résilience
- Les projets de génération d'électricité faisant intervenir des carburants fossiles ou de l'énergie nucléaire sont exclus.

La septième émission d'obligations vertes devrait financer des projets de transport en commun et d'efficacité énergétique.

Finances Québec

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

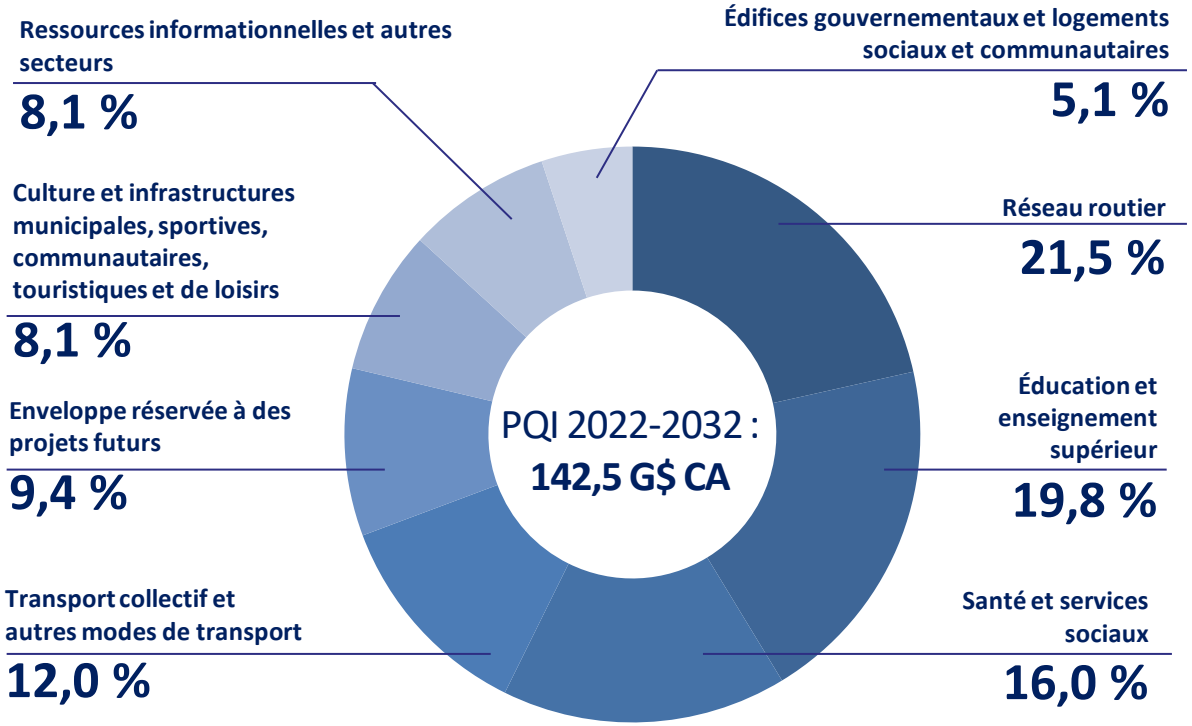

- Les projets admissibles doivent être inscrits dans le Plan québécois des infrastructures (PQI).
- Pour qu'un projet non inscrit dans le PQI soit exceptionnellement admissible, il doit avoir été approuvé par le gouvernement et être déjà pris en compte dans son cadre financier.
- **En conséquence, les obligations vertes n'ont aucun effet sur les objectifs de réduction de la dette du Québec.**

Finances Québec

PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS ADMISSIBLES

- Le Comité consultatif sur les obligations vertes (CCOV) choisit les projets admissibles qui se conforment aux normes et aux politiques rigoureuses du gouvernement du Québec.
- Le CCOV se compose de représentants de divers ministères et organismes gouvernementaux :
  - Ministère des Finances (MFQ)
  - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
  - Ministère des Transports
  - Secrétariat du Conseil du trésor
  - Société québécoise des infrastructures
- Lors d'une émission d'obligations vertes, le MFQ choisit, dans la liste des projets approuvés par le CCOV, ceux qui sont retenus.
- Chaque projet doit avoir une valeur supérieure à 25 millions de dollars canadiens.

UTILISATION DES PRODUITS, TRANSPARENCE ET REDDITION DE COMPTES

- Un montant égal au produit net de chaque émission d'obligations vertes est crédité dans un compte désigné afin que l'utilisation et l'affectation des fonds reliés aux projets admissibles fassent l'objet d'un suivi.
- Les premiers déboursés pour les projets sélectionnés doivent se réaliser dans les 12 mois suivant l'émission des obligations vertes ou dans les 6 mois précédant leur émission.
- Le Québec fait la promotion de son programme d'obligations vertes dans une section du site Web du MFQ réservée à cette fin. De plus, il publie annuellement un bulletin d'information à l'attention des investisseurs.

Le MFQ a mis en ligne son plus récent bulletin d'information en juillet 2021.

- Un sommaire de l'allocation des fonds est disponible dans le plus récent bulletin.

STRATÉGIE DE MISE EN MARCHÉ

- La prochaine émission d'obligations vertes du Québec sera réalisée en dollars canadiens, comme les précédentes.
  - L'émission sera faite sous une documentation de type « domestique » ou « MTN CAN » (billets à moyen terme sur le marché canadien).
- Afin de diversifier sa base d'investisseurs, le Québec considérera l'ensemble des investisseurs, mais une préférence pourrait être accordée à ceux qui ont des mandats verts ou ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).
- La taille et l'échéance de l'émission d'obligations seront déterminées en fonction de la demande et de la disponibilité de projets admissibles.
- Il est possible que le Québec effectue la réouverture de cette émission dans le futur.

ALLOCATION POTENTIELLE DES FONDS

- En plus de projets financés par de précédentes émissions d'obligations vertes du Québec, trois nouveaux projets ont été désignés comme répondant aux critères de sélection et pourront être financés dans le cadre de la prochaine émission d'obligations vertes :
  - Le tramway de Québec
  - Le programme Accessibilité du métro de Montréal
  - Le programme d'électrification des centres de transport de la Société de transport de Montréal
- D'autres projets admissibles en vertu du cadre de référence pourraient également recevoir des fonds provenant de cette prochaine émission.
- L'entièreté des fonds devrait être allouée dès la clôture de l'émission.

ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

- Les projets de transport en commun s'alignent sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies suivants :

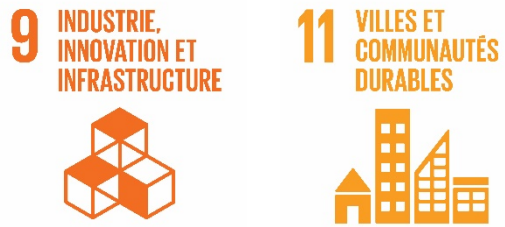

Pour trouver de l'information sur tous les projets admissibles, consultez le site Web du MFQ.

- Les projets LEED liés au transport en commun s'alignent sur les ODD des Nations unies suivants :

Finances Québec

Photo : Société de transport de Montréal.

PROGRAMME ACCESSIBILITÉ

Finances Québec

PROJET – PROGRAMME ACCESSIBILITÉ

DESCRIPTION

- En 2016, la Société de transport de Montréal (STM) a lancé le programme Accessibilité. Il vise à améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de métro de la STM, à faciliter les déplacements verticaux, à fidéliser davantage la clientèle et à améliorer le service à la clientèle.
- De plus, ce programme devrait contribuer à faciliter le transfert d'une partie de la clientèle du transport adapté vers le réseau régulier.
- À l'heure actuelle, 19 stations sont universellement accessibles, 11 sont en chantier pour l'installation d'ascenseurs et 4 en sont à différents stages de conception (ingénierie) pour de futurs travaux d'accessibilité.
- Les stations à rendre accessibles ont été choisies en fonction de leur achalandage ainsi que de leur répartition sur le réseau.

PROJET – PROGRAMME ACCESSIBILITÉ

PRINCIPAUX BÉNÉFICES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Utilisation accrue du transport collectif via le réseau régulier, ce qui diminuera les émissions atmosphériques relatives aux déplacements
- Taux de détournement des résidus de construction, de rénovation et de démolition d'au moins 75 %
- Éclairage DEL pour les nouveaux édicules
- Limitation des îlots de chaleur par des aménagements extérieurs qui pourront maximiser le verdissement avec des espèces nécessitant peu d'entretien
- Création d'un toit vert envisagée lorsque de nouveaux édicules devront être construits

PROJET – PROGRAMME ACCESSIBILITÉ

PRINCIPAUX BÉNÉFICES SOCIAUX

- Transport collectif rendu accessible au plus grand nombre, notamment à la clientèle ayant des limitations fonctionnelles, aux personnes âgées et aux familles ayant de jeunes enfants et voyageant avec une poussette
- Engagements des parties prenantes de la STM :
  - Tenir compte des besoins que la clientèle ayant des limitations fonctionnelles a exprimés au cours des dernières années
  - Évaluer l'acceptabilité sociale par des études de faisabilité
  - Prendre des mesures d'atténuation durant l'exécution des travaux afin de limiter les nuisances pour la clientèle, les riverains et la circulation automobile

Photo : Société de transport de Montréal.

PROGRAMME D'ÉLECTRIFICATION DES CENTRES DE TRANSPORT

Finances Québec

PROJET – PROGRAMME D'ÉLECTRIFICATION DES CENTRES DE TRANSPORT

DESCRIPTION

- L'achat d'autobus électriques et d'autobus hybrides biodiésel-électrique constitue un élément clé dans la stratégie d'électrification de la STM. Selon les projections, la STM devrait avoir un parc d'autobus entièrement composé de véhicules électriques ou hybrides à partir de 2030.
- Le projet d'électrification des huit centres de transport est une condition essentielle à la réalisation du projet d'acquisition et d'exploitation du parc d'autobus électriques.
- Le programme d'électrification a pour objectifs la planification et la réalisation de l'électrification dans les futurs centres ainsi que dans les centres existants.
- Cette stratégie de déploiement de l'électrification vise à adapter les centres afin de permettre la recharge des autobus électriques tout en réduisant les impacts sur leurs opérations.
- La technologie de recharge choisie est la recharge des autobus au dépôt par pantographe. Les autobus électriques associés à cette technologie possèdent une grande autonomie et peuvent parcourir un kilométrage qui varie selon la quantité d'énergie des batteries. Les pantographes seront installés à même le plafond des centres de transport.

PROJET – PROGRAMME D'ÉLECTRIFICATION DES CENTRES DE TRANSPORT

PRINCIPAUX BÉNÉFICES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Les bénéfices du programme incluent donc ceux reliés à l'exploitation des autobus électriques, notamment les suivants :
  - Augmentation des déplacements en transport collectif ayant recours à l'électricité, rapprochant ainsi la STM de son objectif d'accroître à 88,6 % sa proportion de déplacements ayant recours à l'électricité à l'horizon 2025
  - Réduction des émissions de GES par passager-kilomètre puisque les autobus hybrides biodiésel-électrique consomment jusqu'à 30 % moins de carburant
  - Contribution à la réduction de 6,0 % des émissions de GES des autobus par place-kilomètre (de 33,1 g éq. CO_2 par place-kilomètre en 2015 à 31,1 g éq. CO_2 par place-kilomètre en 2025)

PROJET – PROGRAMME D'ÉLECTRIFICATION DES CENTRES DE TRANSPORT

PRINCIPAUX BÉNÉFICES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)

- Le projet d'électrification comporte également d'autres bénéfices en développement durable, notamment en matière :
  - d'efficacité énergétique
    - Les chargeurs choisis auront un rendement élevé (au-delà de 95 %) afin de limiter le dégagement de chaleur dans le garage.
    - Les équipements de recharge utiliseront une solution de lissage de la charge, permettant de réduire les coûts énergétiques.
  - d'approvisionnement responsable
  - de gestion des déchets

Photo : Ville de Québec.

TRAMWAY DE QUÉBEC

PROJET – TRAMWAY DE QUÉBEC

DESCRIPTION

- La Ville de Québec met en œuvre le plus important projet d'infrastructures de son histoire : le tramway. Il s'inscrit dans les priorités des gouvernements du Québec et du Canada en ce qui a trait à la mobilité durable :
  - Amélioration des déplacements
  - Réduction de la pollution atmosphérique
  - Renforcement des collectivités
  - Croissance de l'économie
- Avec son tracé de 19,3 km, ce tramway moderne et 100 % électrique constituera la colonne vertébrale d'un réseau de transport en commun bonifié sur tout le territoire de la ville.
  - 29 stations, soit 5 pôles d'échanges, 22 stations de surface et 2 stations souterraines
  - Tunnel de 1,8 km
  - 1 centre d'exploitation et d'entretien

PROJET – TRAMWAY DE QUÉBEC

DESCRIPTION (suite)

- Fréquent, à horaire fixe et confortable, le tramway offrira une solution de transport attrayante qui limitera l'aggravation des conditions routières, réduira l'impact sur l'environnement et améliorera la qualité de vie des citoyens.
- Le tramway de Québec s'intégrera dans le projet de Réseau express de la Capitale (REC) et dans l'offre de services actuelle et future du Réseau de transport de la Capitale (RTC). Le réseau de tramway profitera aux résidants de l'agglomération et des municipalités voisines. Par exemple, il sera possible de stationner gratuitement son automobile dans un Parc-O-Bus avant d'entrer dans les zones à forte congestion. Les trajets d'un bon nombre d'autobus empruntant ces voies réservées se connecteront aux stations et aux pôles d'échanges du tramway.
- Le nouveau réseau mettra donc à profit, selon les secteurs, les solutions de transport adaptées aux besoins de déplacements dans l'agglomération.
- Parmi les usagers du transport en commun, 82 % amélioreront leur temps de parcours. D'ici 2041, 13 millions d'usagers additionnels opteront pour le transport en commun, pour un total de 49,5 millions de déplacements – une hausse de 40 %.

Ville de Québec

Finances Québec

PROJET – TRAMWAY DE QUÉBEC

BÉNÉFICES

- Gains en matière de déplacements
  - Amélioration de l'offre en matière de transport
  - Amélioration de la mobilité et de l'accessibilité
  - Limitation de la détérioration des conditions de circulation
- Retombées économiques positives majeures pour la ville de Québec
- Incitation au transport actif
- Amélioration des infrastructures urbaines
- Réaménagement des espaces publics et végétalisation contribuant à la qualité de vie

PROJET – TRAMWAY DE QUÉBEC

PRINCIPAUX BÉNÉFICES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Réduction des émissions de GES
- Amélioration de la qualité de l’air
- Atténuation des îlots de chaleur en milieu urbain

AVIS LÉGAL

La présentation a été préparée par le ministère des Finances (Québec). Ces données sont présentées à titre d'information uniquement et ne constituent ni une offre de vente ni un démarchage de valeurs mobilières. Elles n'ont été approuvées par aucun organisme de réglementation en valeurs mobilières, et la décision d'acheter des valeurs ne doit pas être prise uniquement en fonction de ces données. Il peut y avoir des erreurs ou des omissions attribuables à la conversion électronique, au téléchargement ou à des modifications non autorisées.

Certaines déclarations de la présentation peuvent être des déclarations prospectives (*forward-looking statements*), comportant des incertitudes, des risques et d'autres facteurs et qui peuvent faire en sorte que la performance de l'économie du Québec diffère grandement des prévisions et des perspectives économiques énoncées expressément ou implicitement dans ces déclarations. Québec ne s'engage nullement à mettre à jour ces déclarations prospectives en fonction de nouveaux renseignements obtenus, d'évènements futurs ou autres, sauf pour se conformer aux exigences des lois et règlements pertinents.

Même si, au moment de les rendre publiques, ces données étaient jugées fiables à ce jour, RIEN NE GARANTIT QUE LE PRÉSENT DOCUMENT OU LES RENSEIGNEMENTS QU'IL CONTIENT SONT EXACTS OU COMPLETS.